

## Sommaire

Back to school	1
Comment contacter l'unité Pensions	2
Revenus 2017 du conjoint	2
Attention l'année scolaire vient de s'achever ... Ce qu'il faut savoir	3
Nouveaux horaires de permanence de la Caisse Maladie à Bruxelles	3
My Remote	4
EU Login Mobile Application	4
Site web de l'AIACE Internationale	5
Yammer After EC	5
Besoin d'aide ? Contactez le service social	5
Reconnaissance de maladie professionnelle: marche à suivre	6
Restaurants - Chariots adaptés aux personnes ayant des problèmes de santé'	6
Accès aux bâtiments de la Commission à Luxembourg	7
LUXWEB	8
Assurance assistance voyage	8
Quels documents emporter en voyage ?	8
AFILIATYS	8

## Back to School : faites connaître l'Europe dans votre ancienne école



Vous êtes maintenant à la retraite, pourquoi ne pas participer à l'initiative Back to School ! Soyez des ambassadeurs de l'UE et allez à la rencontre des élèves de vos anciennes écoles pour leur expliquer ce qu'est l'Europe de manière concrète.

Des conseils et des supports didactiques sont à votre disposition afin de préparer votre intervention. Il s'agit cependant d'une initiative bénévole, les frais sont donc à votre charge.

Afin d'obtenir plus de renseignements, contactez la représentation de la Commission dans votre pays.

[https://myintracomm.ec.europa.eu/corp/comm/BckToSchool\\_BckToUniversity/Pages/Back-to-school.aspx](https://myintracomm.ec.europa.eu/corp/comm/BckToSchool_BckToUniversity/Pages/Back-to-school.aspx)

## Comment contacter l'unité Pensions?

Une nouvelle boîte fonctionnelle générale (PMO-PENSIONS@ec.europa.eu) est indiquée sur la fiche de pension et remplace l'adresse électronique personnelle qui y figurait jusqu'ici. Vous trouverez ci-dessous des précisions sur la marche à suivre pour contacter l'unité Pensions:



### ❶ Questions sur les pensions (Droits financiers)

Une adresse électronique (PMO-PENSIONS@ec.europa.eu) et un numéro de téléphone sont mentionnés dans le coin supérieur gauche de votre bulletin de pension. En cas de changement d'adresse ou de toute modification de votre situation personnelle, veuillez en informer le PMO.

### ❷ Questions relatives aux allocations scolaires ou aux droits lors de la cessation de fonctions (déménagement, réinstallations, frais de voyage)

Veuillez contacter PMO.4 (unité Pensions) via PMO CONTACT : <https://ec.europa.eu/pmo/contact/fr/> **EN SÉLECTIONNANT LE BON DOMAINE/SOUS-DOMAINE**

### ❸ En cas de décès

En cas de décès d'un fonctionnaire à la retraite, vous devez en informer la Commission (tél.: +32 2 295 20 17 fax: +32 2 296 53 73)

ou contacter PMO Contact <https://ec.europa.eu/pmo/contact/en/>

ou le service social (tél.: +32 2 295 90 98; courrier électronique [HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu](mailto:HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu)) dans les plus brefs délais.

**Pour plus d'informations:** <https://myintracomm.ec.europa.eu/retired> > **ASSURANCE MALADIE > EN CAS DE DÉCÈS**

### Il existe trois boîtes fonctionnelles qui traitent chacune de questions spécifiques:

[PMO-PENSIONS-DECLARATIONS@ec.europa.eu](mailto:PMO-PENSIONS-DECLARATIONS@ec.europa.eu) pour la transmission de déclarations de vie/déclarations bisannuelles

[PMO-PENSIONS-EDUCATION-DECLARATION@ec.europa.eu](mailto:PMO-PENSIONS-EDUCATION-DECLARATION@ec.europa.eu) pour la transmission d'attestations de scolarité

[PMO-DEPARTURE-RIGHTS@ec.europa.eu](mailto:PMO-DEPARTURE-RIGHTS@ec.europa.eu) pour la transmission de dossiers contenant des documents relatifs à la cessation de fonctions (déménagement, réinstallations et frais de voyage)

### Vous pouvez aussi adresser un courrier par la voie postale à l'adresse suivante:

Commission européenne

PMO.4 - Pensions

MERO 07/011

B- 1049 Bruxelles

### Questions générales sur les sujets traités par le PMO

Ces questions doivent être adressées à: <https://ec.europa.eu/pmo/contact/>

**Pour toute question relative au RCAM ou au remboursement de frais médicaux, veuillez vous adresser aux bureaux liquidateurs du RCAM.**

## Revenus 2017 du conjoint



Si votre conjoint ou partenaire reconnu est couvert par le Régime Commun d'Assurance Maladie, vous devez déclarer sa situation professionnelle et ses revenus pour l'année 2017 – même si ce dernier n'en a pas.

En effet, cette couverture s'arrête le 30 juin de chaque année. Veuillez dès lors à faire une nouvelle déclaration afin que la couverture maladie de votre conjoint/partenaire reconnu soit prolongée d'une année.

Cette déclaration doit être transmise au PMO soit via PMO Contact en ligne soit par courrier à votre bureau liquidateur.

## Attention, l'année scolaire vient de s'achever ... Ce qu'il faut savoir

Vous avez reçu ou vous n'allez pas tarder à recevoir les formulaires de demande de prolongation de l'allocation pour enfant à charge, l'allocation scolaire et la pension d'orphelin.

**Ces formulaires sont également disponibles sur le site :**

<http://ec.europa.eu/pmo/education-allowances.htm>

**Ils sont à renvoyer :**

de préférence par courrier électronique à

[PMO-PENSIONS-EDUCATION-DECLARATION@EC.EUROPA.EU](mailto:PMO-PENSIONS-EDUCATION-DECLARATION@EC.EUROPA.EU)

ou à l'adresse postale :

**i COMMISSION EUROPÉENNE**

**PMO.4 – PENSIONS**

**MERO 07/011**

**B- 1049 BRUXELLES**



**Si vous êtes orphelin majeur :** les formulaires vous ont été envoyés dans le courant du mois de juin 2018. Afin d'éviter une interruption de paiement trop importante, il convient de renvoyer ces documents dûment complétés, datés et signés dès que possible.

**Si vous êtes bénéficiaire des allocations au titre de votre enfant majeur :** les formulaires vous seront envoyés dans le courant du mois de août 2018. Ces documents dûment complétés, datés et signés doivent être renvoyés avant le 31 octobre 2018.

## Nouveaux horaires de permanence de la Caisse Maladie à Bruxelles

Les horaires de **permanence de la Caisse Maladie à Mérode, à Bruxelles** ont changé depuis le mois de novembre 2017. Cette permanence est disponible du **lundi au vendredi de 9h30 à 13h** et est ouverte à tous les affiliés **sans rendez-vous**. Les collègues qui assurent la permanence sont à votre disposition pour des questions de principe sur le RCAM (caisse maladie) et pour un suivi des demandes individuelles en cours.



La permanence «Assurance maladie» n'intervient pas pour compléter les demandes de remboursement de frais médicaux. Une photocopieuse est à votre disposition pendant les heures d'ouverture de la permanence. Une boîte aux lettres pour déposer vos documents pour le RCAM est également disponible.

**i BÂTIMENT MERO**

**41, AVENUE DE TERVUREN**

**1040 - BRUXELLES**

Depuis le mois d'**avril 2018**, à la suite d'un accord entre l'AIACE - Section Belgique et le PMO3, **une collègue de cette unité est présente dans les locaux de l'AIACE Belgique à la rue de Genève 1**, (accès par l'entrée principale au n°3), 1<sup>er</sup> étage, bureau 33, tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du mois. Les heures de présence sont de 9h30 à 12h. La collègue du PMO 3 est à la disposition des membres retraités pour les aider à **résoudre leurs problèmes liés au RCAM**.

Il est important de signaler votre nom par email ([AIACE-BE@ec.europa.eu](mailto:AIACE-BE@ec.europa.eu)) ou par téléphone (+32 2 295 38 42) au moins 48 heures à l'avance, ce qui permettra à la collègue du PMO3 de déjà examiner votre dossier et de le traiter ainsi plus rapidement lors de votre rencontre.

**i BÂTIMENT GENÈVE 1**

**RUE DE GENÈVE, 1**

**1140 - EVERE**

L'accès à la rue de Genève 1 est possible par les **transports en commun** comme suit:

Bus 12, 21, 66 (aux alentours : 45, 63),

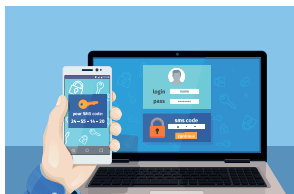
Tram 62 (boulevard Léopold),

Train gare d'Evere: IC, S4, S5, S7, S9,

Metro Schuman/Montgomery - changement pour Diamant (lignes 7 et 25) - à Diamant : bus 12 ou 21.

Le parking est aisé et des taxis se trouvent à proximité.

## My Remote



« My Remote » ? Qu'est-ce que c'est ? → c'est un menu centralisant les accès vers les différentes applications de la Commission

Il y a désormais un point d'accès unique dénommé « My Remote » vous proposant avec une seule authentification EU Login d'accéder, sous forme de menu à choix multiples, aux différentes applications de la Commission (RCAM en ligne, My IntraComm, SYSPER Pensions, EU Login (pour modifier les paramètres de votre compte) et bientôt l'application qui remplacera PMO-Contact).

Une exception cependant ... une 2<sup>ème</sup> authentification est demandée pour le RCAM en ligne.

Voici l'url de « My Remote » : <https://myremote.ec.europa.eu>

N'oubliez pas de le mettre dans les Favoris/Signets/Bookmarks de vos navigateurs internet.

➤ Plus d'info sur le site web de l'AIACE dans le menu « Services » sur la page « EU Login »

<http://aiace-europa.eu/eu-login/>

ainsi que dans les documents suivants :

**En français :**

[http://aiace-europa.eu/wp-content/uploads/2017/08/Info-on-My-Remote\\_FR.pdf](http://aiace-europa.eu/wp-content/uploads/2017/08/Info-on-My-Remote_FR.pdf)

**En anglais :**

[http://aiace-europa.eu/wp-content/uploads/2017/08/Info-on-My-Remote\\_EN.pdf](http://aiace-europa.eu/wp-content/uploads/2017/08/Info-on-My-Remote_EN.pdf)

## EU Login Mobile Application



L'application **Mobile EU Login** est une application développée par la Commission pour **faciliter l'authentification** lorsqu'on se connecte aux applications protégées par EU Login et ce au moyen d'un appareil mobile, « Android » ou « iOS ». **L'application EU Login** elle-même ne peut pas être installée sur un PC/Mac, mais **uniquement sur un appareil mobile**, c'est-à-dire un smartphone et/ou une tablette.

Cette application permet de s'authentifier avec un appareil mobile par la seule introduction d'un code PIN (ou d'utiliser la fonction « Touch ID ») au lieu de recevoir un SMS. Il s'agit d'une solution aux problèmes rencontrés par certains en raison de la piètre qualité de la couverture du réseau de l'opérateur de téléphonie mobile ou de certains opérateurs de téléphonie mobile qui ne relaient pas les SMS. C'est également beaucoup plus rapide que les SMS, en particulier si vous utilisez un seul et même appareil mobile.

➤ Plus d'info sur le site web de l'AIACE dans le menu « Services » sur la page « EU Login »

<http://aiace-europa.eu/eu-login/>

ainsi que dans les documents suivants :

**En français:**

<http://aiace-europa.eu/wp-content/uploads/2017/08/Authentification-avec-lappli-EU-Login- V34.pdf>

**En anglais:**

<http://aiace-europa.eu/wp-content/uploads/2017/08/Authenticate-with-EU-Login-Mobile-App V4.pdf>

## Site web de l'AIACE Internationale



D'accès encore plus simple puisqu'il ne nécessite ni identifiant de connexion (login) ni mot de passe, mentionnons le site web de l'AIACE sur lequel vous trouverez de nombreuses informations, des liens vers les sites web des sections nationales de l'AIACE et également – sous le menu « Services » - des documents et formulaires à télécharger et des informations et aides diverses sur les différentes applications de la Commission.

<http://aiace-europa.eu>

Téléphone: +32 2 295 29 60

## Yammer After EC

### Rejoignez-nous sur le seul forum réservé aux retraités des Institutions européennes

Mi-2012, la Commission a mis à disposition des retraités de toutes les Institutions européennes, une plateforme sociale de discussion et d'échange d'informations afin de permettre aux retraités de toutes les Institutions européennes de rester en contact. Un nouveau contrat-cadre vient d'être signé, par conséquent notre réseau pourra continuer à exister sous les mêmes conditions «techniques» pour les cinq prochaines années.



Grâce notamment à la création de groupes d'aide sur Yammer After EC, cet outil a pris son essor dès l'été 2014 pour dépasser aujourd'hui 1300 membres. Ces groupes "Help" ont permis le stockage et ont facilité la diffusion d'informations "en temps réel", offrant un grand choix de documents de support établis par le Helpdesk de l'AIACE internationale spécialement pour les retraités mais aussi de la documentation officielle, le tout en rapport avec les thèmes principaux qui sont chers aux Anciens.

En plus de retrouver avec plaisir d'anciens collègues, les membres trouvent directement des réponses à leurs problèmes, tant en ce qui concerne les procédures que les applications de la Commission parce d'autres membres du réseau font profiter cette communauté de leurs expériences/de leur expertise. Force est de constater que de plus en plus de membres participent aux débats et que de nombreux membres téléchargent des documents. L'AIACE internationale remonte parfois certains problèmes d'intérêt général (voire des problèmes particuliers) évoqués sur ce site vers l'Administration. Les collègues de l'Administration sont non seulement à l'écoute et répondent à ces sollicitations mais apprécient de recevoir ce retour d'information sur des difficultés rencontrées par les retraités.

Cet outil est accessible "simplement", la connexion ne nécessitant qu'un login et un mot de passe. Il suffit de quelques clics pour vous connecter.

Pour découvrir ce réseau, inscrivez-vous sur [www.yammer.com/afterec](http://www.yammer.com/afterec). Entrez uniquement votre adresse email privée (même si on demande votre adresse professionnelle!) et attendez qu'un administrateur du réseau vous envoie une invitation à partir de Yammer After EC. Il suffira ensuite de suivre les instructions qui y seront indiquées.

## Besoin d'aide ? Contactez le service social



En cas de difficultés personnelles, administratives ou financières, le service social est à votre disposition. Les assistants sociaux peuvent vous apporter des informations utiles, ainsi qu'un soutien et un accompagnement. Le service social dont vous dépendez est le même que votre Bureau liquidateur.

**Service social Bruxelles :** + 32 2 295 90 98 – [HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu](mailto:HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu)

**Service social Luxembourg :** + 352 4301 33948 – [HR-LUX-ASSISTANTS-SOCIAUX@ec.europa.eu](mailto:HR-LUX-ASSISTANTS-SOCIAUX@ec.europa.eu)

**Service social Ispra :** + 39 0332 78 59 10 – [HR-PENSIONERS-ISPRA-SOCIAL-ASSISTANCE@ec.europa.eu](mailto:HR-PENSIONERS-ISPRA-SOCIAL-ASSISTANCE@ec.europa.eu)

Pour les autres institutions, contactez votre service social.

## Reconnaissance de maladie professionnelle: marche à suivre



L'information administrative N° 15-2018 / 04.04.2018 présente un changement de la procédure faisant suite à l'introduction d'une demande de reconnaissance d'une maladie professionnelle au titre des dispositions de l'article 73 du statut et de la réglementation commune relative à la couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle.

Conformément à la législation ci-dessus mentionnée, les membres et les anciens membres du personnel des différentes institutions et agences de l'Union européenne sont assurés contre les risques de maladie professionnelle dans les cas où l'on estime que les conditions de travail ou certaines circonstances professionnelles sont à l'origine d'une maladie professionnelle (ou ont aggravé un problème de santé existant).

La procédure relative à l'évaluation des demandes de reconnaissance d'une maladie professionnelle a été modifiée avec effet immédiat. Conformément à l'article 16 de la réglementation commune, toutes les demandes de ce type feront l'objet d'une évaluation médicale par le ou les médecins désignés par l'institution. Une enquête administrative sera alors menée par la DG HR ou l'organe équivalent. Les conclusions de cette enquête seront transmises au PMO, et la décision de l'AIPN relative à la reconnaissance de la maladie professionnelle sera ensuite communiquée au fonctionnaire/à l'agent ou à l'ancien fonctionnaire/agent ayant introduit la demande.

L'administration est d'avis que, de cette façon, la contribution de l'environnement professionnel à une maladie (ou à une partie de celle-ci) pourra faire l'objet d'une évaluation aussi objective et factuelle que possible.

<https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/index.aspx> > **Droits statutaires > Informations administratives > 2018**  
<https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/index.aspx> > **Personnel > Santé > Santé préventive > Santé au travail > Maladie professionnelle**

## Restaurants - Chariots adaptés aux personnes ayant des problèmes de santé

L'OIB a mis à disposition des chariots dans toutes les cantines et cafétérias de la Commission à Bruxelles. Ils sont destinés aux collègues et aux visiteurs ayant des problèmes de santé, que ce soit de façon provisoire ou permanente. Grâce à ces chariots, ils pourront transporter plus facilement leurs plateaux et effets personnels. Cette initiative contribue à adapter les installations existantes pour permettre aux personnes ayant des problèmes de santé d'être complètement autonomes.

**Vous trouverez un chariot dans les bâtiments suivants\*:**



- ▶ BERL Cantine
- ▶ BREY 2 Cafétéria
- ▶ BREY 15 Cantine
- ▶ BUS Cantine
- ▶ C150 Cafétéria
- ▶ CCAB Cantine
- ▶ CDMA Cafétéria
- ▶ CHAR Cantine
- ▶ COV2 Cantine
- ▶ EEAS Cantine
- ▶ G6 Cantine
- ▶ J70 Cafétéria
- ▶ L41 Cantine
- ▶ L130 Cantine
- ▶ MAD0 Cantine
- ▶ MERO Cafétéria
- ▶ MO34 Cantine
- ▶ ORBN Cafétéria
- ▶ PLB3 Cantine

**i** Voir également: <https://myintracomm.ec.europa.eu/news/AuQuotidien/Pages/chariots-cantines.aspx>

\* Voir les modalités d'accès aux immeubles de la Commission à Bruxelles:

<https://myintracomm.ec.europa.eu/retired> > **Accès aux immeubles > Modification des modalités d'accès aux bâtiments de la Commission à Bruxelles**

## Accès aux bâtiments de la Commission à Luxembourg

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, les procédures d'accès aux bâtiments ont été modifiées. Il faut à présent distinguer entre les pensionnés de la Commission et ceux des autres institutions et organes de l'UE :

### **Vous êtes pensionné de la Commission (y inclus agences exécutives et décentralisées).**

Vous êtes dispensé des procédures de contrôle de sécurité - portiques de détection de métaux et scanners à rayons X - dans tous les bâtiments de la Commission à Luxembourg. Le laissez-passer actuel (rouge) est remplacé par un badge magnétique (orange). Celui-ci permet :

- un **accès non accompagné** aux services repris ci-après : (un visiteur autorisé)

BÂTIMENT	CODE	ADRESSE	INFRASTRUCTURES
<b>ARIANE</b>	ARIA	400 Route d'Esch	Bibliothèque, cafétéria, cantine
<b>BECH</b>	BECH	5 Rue A. Weiker	Bibliothèque, centre sportif, cafétéria, cantine
<b>DROSBACH</b>	DRB	12 Rue Guillaume Kroll	AIACE, coin des séniors, bibliothèque, bureau de l'assurance maladie, services sociaux, centre sportif, cafétéria, cantine
<b>EUROFORUM</b>	EUFO	10 Rue Stumper	Centre sportif, cafétéria, cantine
<b>FISCHER</b>	FISR	135 Rue Adolphe Fischer	Cafétéria, cantine
<b>FOYER</b>	HEIN	10 Rue Heinrich Heine	Clubs de loisirs, bar, restaurant
<b>HITEC</b>	HTEC	11 Rue E. Ruppert	Centre sportif, cafétéria
<b>LACCOLITH</b>	LACC	18 Rue Eugène Ruppert	Centre sportif, cafétéria
<b>T2</b>	T-2	1-7 Boulevard Pierre Frieden	Centre sportif, cafétéria, cantine

- un **accès accompagné** dans tous les autres bâtiments : vous présentez votre badge à l'agent de sécurité et donnez le nom d'un membre du personnel de la Commission qui viendra vous chercher à la réception et vous accompagnera lors de votre présence dans le bâtiment.

**IMPORTANT :** durant une période de transition - jusqu'au 31/12/2019, les deux titres d'accès - laissez-passer actuel rouge et nouveau badge magnétique orange - seront reconnus. A partir du 1er janvier 2020, seul le nouveau titre d'accès permettra l'accès aux bâtiments de la Commission.

### **Pour obtenir le nouveau badge magnétique ou échanger l'ancien contre le nouveau :**

**i** Présentez-vous au Service titres d'accès à Luxembourg :

**Adresse:** DRB B0/021, Rue Guillaume Kroll 12, 1882 Luxembourg

**Heures d'ouverture:** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**Téléphone:** +352 4301 32687

**Courriel :** [EC-SECURITY-CARTES-DE-SERVICE-LUXEMBOURG@ec.europa.eu](mailto:EC-SECURITY-CARTES-DE-SERVICE-LUXEMBOURG@ec.europa.eu)

Jusqu'à nouvel ordre, les modalités d'accès au site du JRC/CCR restent inchangées.

### **Vous êtes pensionné d'une autre institution ou organe de l'UE**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, la Commission reconnaît les titres d'accès de pensionné délivrés par d'autres institutions ou organes implantés à Luxembourg. Il n'est donc plus nécessaire d'avoir un titre d'accès de la Commission.

### **Les titres d'accès délivrés par ces institutions permettent :**

- ▶ un **accès non accompagné** aux services repris dans le tableau ci-dessus. Dans ces bâtiments, vous êtes dispensé des procédures de contrôle de sécurité (portiques de détection de métaux et scanners à rayons X)
- ▶ un **accès accompagné** dans tous les autres bâtiments suivant la procédure visiteur : vous devez être inscrit dans e-Pass, vous vous identifiez à l'aide d'une pièce d'identité, vous donnez le nom de votre personne de contact qui vous prendra en charge, vous passez les contrôles de sécurité (portiques de détection de métaux et scanners à rayons X).

## LUXWEB



Saviez-vous que **LUXWEB, la plateforme internet** dédiée au site de **Luxembourg** a été lancée le 10 octobre 2017? Interinstitutionnel, dynamique et local, LUXWEB est l'outil idéal pour s'informer sur l'actualité dans la vie des institutions à Luxembourg et sur les événements qui y sont organisés. LUXWEB est aussi ouvert aux pensionnés qui souhaitent continuer à rester impliqués dans la vie des institutions européennes.

N'hésitez pas à aller le consulter, vous y trouverez plein d'informations utiles.

**i LUXWEB:** <https://myintracomm.ec.europa.eu/net/luxweb>

**Lancement de LUXWEB :**

<https://myintracomm.ec.europa.eu/news/AuQuotidien/Pages/nouvel-intranet-luxembourg.aspx>

## Assurance assistance voyage



Si vous devez partir en voyage, pensez à souscrire une assurance "Assistance". Cette assurance couvrira les frais qui ne sont pas pris en charge par le RCAM (frais de transport ou de rapatriement vers le domicile) ou, selon la formule choisie, la partie des frais qui restera à votre charge.

En effet, cette partie peut s'avérer élevée dans les pays à médecine chère (Norvège, Etats-Unis, Suisse, notamment). Cette assurance "Assistance" peut également vous être utile dans les hôpitaux qui n'acceptent pas la prise en charge et exigent un paiement immédiat.

## Quels documents emporter en voyage ?

Nul n'est à l'abri de tomber malade ou d'être victime d'un accident durant un voyage. Parce qu'il vaut mieux prévoir, pensez à emporter ces trois documents dans votre valise :

- ▶ **la preuve de votre affiliation au Régime commun d'assurance maladie** : disponible dans les 23 langues officielles de l'UE (via RCAM en ligne ou à demander au PMO)
- ▶ **le formulaire de prise en charge** : si vous deviez être hospitalisé, les frais seront directement payés par le RCAM en cas d'acceptation de la prise en charge
- ▶ **le formulaire de déclaration d'accident** si vous avez souscrit à une assurance accident.

**i Portail pensionnés :** <https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/>

**PMO Contact: + 32 (0)2 299 77 77 (de 9h30 à 12h30).**

**PMO Contact en ligne :** <https://ec.europa.eu/pmo/contact/>

**RCAM en ligne :** <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>



## AFILIATYS

Saviez-vous qu'Afiliatys propose plus de 150 avantages spéciaux et réductions à ses membres?

Spectacles, achat ou location de voitures, shopping, clubs de sport, hôtels, billets d'avion...

Découvrez tous les avantages sur [www.afiliatys.eu](http://www.afiliatys.eu)

L'inscription à cette association ne coûte que 5 euros et fait de vous un membre à vie.

**i Pour toutes vos questions, contactez Afiliatys les mardis et jeudis entre 9h**

**et 15h au numéro de téléphone +32 2 298 50 00, ou par email à: [info@afiliatys.eu](mailto:info@afiliatys.eu)**



★ RESPONSABLE DE LA REDACTION: DG HR ANDREEA DANULESCU

📄 MISE EN PAGE ET IMPRESSION: OIB CONCEPT & REPRODUCTION

Info Senior est édité par l'unité HR.D.1. Cette publication n'engage pas juridiquement la Commission.